

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'Abeille.

3. ne Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

3. ne Année

VOL. II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 19 Décembre 1850.

No. 4.

## INDUSTRIE CANADIENNE.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque *L'Abeille* a bien voulu s'éveiller de nouveau, quoiqu'un peu après le lever du Soleil, vous me permettez, sans doute, d'y continuer le sujet que je commençai l'an dernier. La suite de ces articles, je l'espère du moins, ne sera pas vu d'un mauvais œil, puisque le sujet en est essentiellement canadien, et qu'ils sont adressés à des Canadiens.

Les quelques notes que je vous transmets aujourd'hui regardent les Manufactures de clous. Je les crois correctes, du moins quant aux dernières, car je les tiens des Propriétaires mêmes des manufactures. Mais pour celles qui ont rapport à l'établissement de Mr. Chartier, je ne puis les garantir avec autant d'assurance, car je n'ai pu le voir lui-même.

Avant de commencer, Mr. le rédacteur, j'avertirai de nouveau vos Lecteurs que mon sujet n'embrasse pas l'Industrie de tout le Canada, mais seulement celle du District de Québec.

Agrérez &

11 Décembre 1850. J. S. M.

### ARTICLE III.

#### MANUFACTURES DE CLOUS.

Il serait peut-être difficile de déterminer dans quel temps l'on commença à fabriquer des clous dans la vieille Europe, mais il est bien facile de fixer cette époque en Canada, où, comme dans tous les pays qui ne comptent qu'un petit nombre d'années depuis leur fondation, les dates un peu remarquables sont, pour ainsi dire, toutes présentes à la mémoire.

Ce fut Mr. Chartier qui, le premier, essaya et réussit à faire des clous à Québec où il établit une manufacture vers 1830 environ. Quoiqu'il eût tout lieu d'espérer de bien réussir dans ce nouveau genre d'Industrie, dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir à Québec, il ne voulut cependant pas commencer sur une trop grande échelle, dans la crainte, probablement, de s'engager dans des dettes qu'il n'aurait pu rencontrer avec ses profits, et que son peu de fortune ne lui aurait pas permis de payer. Il se borna donc à faire du clou à bardeau, et il se procura un mé-

canisme, mû par la vapeur, qui on coupait 50 ou 60 à la minute. Il continua d'en faire ainsi jusques en 1845 que son établissement fut détruit par l'incendie qui ravagea St. Roch, et je ne crois pas qu'il en ait fabriqué d'autres depuis cette époque.

Tant recherché qu'il fût, ce clou n'était pas, il s'en fallait de beaucoup, celui que l'on employait en plus grande quantité; mais Mr. Chartier donna à la confection de celui-ci, laissant à quelqu'autre plus hardi que lui, le soin de porter son industrie à un plus haut degré de perfection.

Ce pas si désiré et qui devait être si avantageux à Québec, fut encore fait par un de nos compatriotes; ce fut Monsieur Méthot qui voulut procurer au Bas-Canada l'avantage de repasser de toute importation de cet article si nécessaire, et en conséquence il établit, en 1837 sa manufacture de clous à Beau-Port.

Il ne se contenta pas comme son prédécesseur de faire du petit clou; il voulut en faire de toutes dimensions et de toutes qualités, et la fortune qu'il a acquise, en grande partie au moyen de ce commerce prouve assez qu'il eut raison d'élargir la sphère de l'Industrie dans laquelle il venait d'entrer.

La manufacture de Mr. Méthot renferme 7 machines, propres à couper le clou, et qui en fournissent généralement 10 tonneaux et plus par semaine. Parmi ces machines il en est quelques unes destinées spécialement à faire le petit clou.

Celles-ci sont bien moins dispendieuses que les autres, puisqu'il suffit d'un seul homme pour les faire marcher toutes à la fois; et la seule chose qu'il ait à faire, c'est de fixer les barres de fer sur un petit mécanisme qui, en tournant de lui-même, les conduit sous les couteaux, et de veiller à ce qu'il y en ait toujours dessus. La machine de Mr. Chartier faisait le clou de la même manière et c'est aussi celle que l'on emploie à présent dans toutes les manufactures de clous. Mais ce n'est pas la même chose pour les machines qui font le clou; chacune d'elles requiert les soins d'un homme pour présenter et tourner les barres sous les couteaux.

Cette manufacture marche par l'eau, et, comme toutes les autres, elle fonctionne un peu moins l'hiver que l'été, parcequ'il est assez difficile d'en exporter les produits lorsque la navigation est interrompue; inconvénient auquel on remédiera pleinement, je crois, en construisant le chemin de fer de Québec à Richmond.

Les incendies du faubourg St. Roch et du faubourg St. Jean, comme on le conçoit bien, firent gagner beaucoup d'argent à Mrs. Methot, McDonald & Logan qui étaient les seuls qui fissent du clou à cette époque, mais à présent leur gain est moins considérable, quoique cependant ils fissent encore de très-bonnes affaires.

Il existe encore, à Québec même, une autre manufacture de clous, appartenant à Mr. Lee, et située près du marché St Paul. Cette manufacture n'a été établie que le printemps dernier; mais le succès qu'elle a eu depuis ce court espace de temps, fait croire qu'elle pourra peut-être bientôt surpasser, ou du moins égaler celle de Mr. Méthot. Elle renferme actuellement 6 machines, mues par la vapeur, qui coupent entre 6 et 8 tonneaux de clous par semaine, suivant leur grandeur. De ces 6 machines, 3 sont employées à la confection du petit clou, et 3 à celle du grand. L'avantage qu'on cet établissement d'être mu par la vapeur, lui permet sans doute de marcher plus facilement que les autres pendant l'hiver.

La troisième manufacture de clous que possède le district de Québec, est celle de Mrs. McDonald et Logan, à Portneuf. L'établissement de cette manufacture ne remonte qu'à 1844; mais pour n'être pas la plus ancienne, elle n'en est pas moins la plus importante: en effet elle renferme 11 couteaux qui peuvent fournir jusqu'à 2 tonneaux de clous par jour. De ces 11 machines, il y en a 5 qui coupent le grand clou et qui exigent un homme pour chacune d'elles; les 6 autres sont employées à faire le clou à bardeaux; celles-ci emploient un homme et deux enfants. Cette manufacture, comme celle de Mr. Méthot, marche par l'eau et possède aussi, comme les autres, un fourneau destiné à faire rougir le fer afin de le rendre plus tendre à couper. Chacune de ces manufactures con-

tient, en outre, une machine qui ne sert qu'à couper les feuilles de fer en bandes dont la largeur détermine la longueur du clou.

Comme l'ouvrage des employés dans les manufactures de clous est très-dure ils gagnent à 6 ou 7 shélms par jour. Le nombre en est très-petit, et cependant il est constant que dans les 3 manufactures précitées, il se fait plus d'un million et demi de livres pesant de clous par année.

Mais, me dira-t-on, que fait-on de cette quantité immense de clous?... Ce qu'on en fait?... mais c'est facile à trouver, ... on exporte ce que l'on ne peut employer! et c'est dans cette exportation que consiste, à bien dire, le principal avantage des manufactures de clous. En effet, si elles se contentaient de fournir le Bas-Canada de clous dont il a besoin, ce serait bien, à la vérité, un bel avantage, mais le profit ne serait pas bien grand au lieu qu'en exportant ainsi un article fabriqué avec un produit indigène dont la qualité ne saurait être surpassé, (fer des Trois Rivières) elles attirent l'argent de l'étranger dans le pays et contribuent à l'agrandissement de son commerce. Il n'y a encore que quelques années, Québec était obligé de payer des sommes considérables pour faire venir de Montréal et du Haut-Canada tout le clou dont il avait besoin. mais à présent les rôles sont changés, et le District de Québec en exporte jusques dans le Haut-Canada. L'année dernière même, il en partit une grande quantité pour la Californie où l'on se procurera probablement une bonne quantité d'or en retour, si, toutefois, cette belle Californie n'est pas comme *l'os de la Fable*.

On voit par là que les manufactures de clous loin d'être un obstacle à l'avancement du B. C., deviennent au contraire, une nouvelle source de profits qui lui permet d'étendre son commerce. Mais si ces machines méritent quelque approbation, il en est bien d'autres aussi, comme on le verra, qui ne méritent pas autant d'encouragement qu'on leur en donne.

## L'ABEILLE

"Forsan et hinc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 19 Décembre 1850.

A propos des £100,000 votés définitivement par la corporation pour le chemin de fer de Québec et Richmond, prévenons les explorateurs nommés par la Compagnie et la Corporation et préjudicant à la grande excursion que nous ferons quelque jour aux chutes de Niagara

par le chemin de fer projeté, permettons-nous, puisque c'est aujourd'hui Jeudi, une petite excursion au Cap-Rouge et à la Pointe-Platon.

On sait que la condition *sine qua non* à l'emplacement du billet de £100,000, était que le chemin de fer aboutit dans Québec. On dit que Québec n'a pas payé trop cher cet avantage, car la question était vitale pour lui. Quoiqu'il en soit, le crédit de la cité ne sera définitivement engagé que lorsque le chemin de fer sera commencé et commencé par Québec.

Voilà cependant un tiers qui se met de la partie et dont les conditions seront peut-être encore plus dures que celles de la Corporation; c'est le fleuve St. Laurent sur lequel il s'agit de jeter un pont. Supposé qu'un pont sur le St. Laurent soit possible. Non que la chose soit impossible en soi, mais elle pourrait l'être en regard aux fonds dont dispose la compagnie. Dans tous les cas, ce sera un fameux pont que celui qui verra passer entre ses quais sans s'émouvoir toutes les glaces de la grande rivière depuis la chute de Niagara jusqu'au Platon, ou au Cap-Rouge.

Le Platon et le Cap-Rouge sont donc les deux endroits rivaux qui se disputent, par l'organe des intéressés, le pont du St. Laurent. A notre avis, qui n'est jamais qu'un avis d'écolier, un des avantages de la voie par le Platon est de fournir à la compagnie du chemin de fer de Québec à Montréal, si l'on n'en fait jamais un, des lisses toutes posées de Québec à la rivière Jacques Cartier. Du reste, cette voie est plus longue que celle du Cap-Rouge de 9 milles; elle sera beaucoup plus dispendieuse passant au milieu des terres défrichées dans tous son parcours depuis les concessions de Lotbinière jusqu'à Québec; le passage du fleuve paraît plus difficile au Platon qu'au Cap-Rouge; enfin le chemin devra traverser du côté du sud, les savanes inhabitées et inhabitables qui sont au nord de Stanfold. Du côté du nord, vous avez tout d'abord deux ponts, peu considérables, il est vrai, à jeter sur les rivières Portneuf et Jacques Cartier; les endroits où passera le chemin ne peuvent rien promettre pour le transport des denrées; ce sont les terres ruinées des villages du Cap-Santé, le nord-est ou brûlé dont le nom semble indiquer la stérilité et les champs sablonneux et arides du Grand et du Petit Capsat. Des stations sur la rivières Jacques Cartier, à Lotbinière et à Portneuf cependant pourraient être très-productives.

La voie par le Cap-rouge traverserait pour arriver à Somerset les belles terres situées entre les chapelles de Stanfold et de St. Norbert et St. Christophe d'Arthabaska; elle serait plus courte, plus rapprochée, de peu de chose, il est vrai, six mil-

les environ des nouveaux établissements; moins dispendieuse, on n'aurait pas une rivière à passer; enfin, il paraîtrait y avoir plus de possibilité de construire le pont sur le fleuve au Cap-rouge qu'au Platon. St. Nicolas qui entretient deux steamboats en activité tout l'été, les moulins de la rivière Chaudière et le Cap-rouge permettent d'alimenter l'activité du chemin de fer.

Cependant l'avantage de Québec et le profit de la compagnie devrait peut-être faire préférer la première voie, surtout si, comme on en parle, on la prolonge jusqu'à Somerset d'où elle descendrait en ligne directe par Platon.

Mr. Bolduc, qui partit au mois d'août 1841, pour les missions de l'Oregon, est arrivé hier à Québec. Il a dit ce matin la messe de la communauté, au Séminaire.

Mgr. Blanchet, évêque de Walla-Walla, a été transféré par la cour de Rome au siège de Nesqually; par ce changement le diocèse Walla-Walla retombe sous la juridiction de l'archevêque d'Oregon-City.

Mr. et Mde. Dessane, accompagnés, des M. M. Pfeiffer et de la bande du 79 ont donné un concert hier au soir, à l'Hotel St. George. Il y avait foule, nous dit-on, et l'exécution de la musique et du chant a satisfait pleinement l'auditoire.

Dans une réunion des directeurs du chemin de fer de Québec à Richmond l'honorable R.E. Caron a été élu président de la compagnie, à la place de M. Patterson, qui a donné sa démission.

Sous la pierre angulaire de l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui la maison du parlement, on a trouvé une plaque de plomb sur laquelle est gravée l'inscription suivante "Anno Domini MDCXCIV, INNOCENTII Papae XII, anno III, LUDOVICI XIII Francorum regis LI, primum palatii Sui Episcopalis lapidem posuit JOANNES à Crucis de St. Vallier Ecclesiae Quebecensis Episcopus, Deiparâ et Divo Ludovico Eiusdem Ecclesiae patronis, auspiciibus."

## PREMIERS. RHÉTORIQUE.

L. Baudet, en amplification.  
" en version grecque.  
" en version.

## SECONDE.

B. Pâquet, en amplification.  
E. Dalairé, en thème.  
F. Bellet, en version.

## TROISIÈME.

Elz. Taschereau, en français.  
B. Parant, en version grecque.  
T. Perault, " "

## QUATRIÈME.

J. B. Plamondon, en version.  
Pierre Audet, en thème.  
T. Chandonnet, " "

T. Chandonnet, H. Lecours, A. Trudelle et J. Gariépy, en arithmétique.

J. Frenette, } en version.  
J. Délage, }

## CINQUIÈME.

J. Nadeau, en version.  
J. McMahon, en thème.  
P. Girard, }  
E. Rioux, } en version.

## SIXIÈME.

C. Bochet, *en thème.*A. Grenier,  
A. Blouin,  
W. Nesbitt, } *en version latine.*F. X. Frenette, *en version anglaise.*J. Coleman, *en thème.*

## SEPTIÈME.

J. Chaperon, *en verbes latins (3 fois.)*

## HUITIÈME.

A. Pelletier, *en verbes français.*

G. Brunelle, " "

F. X. Blanchet, " "

G. Corneau, *en français.*

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. A peine le pamphlet de Mgr. Wiseman fut-il mis en vente, que la librairie fut littéralement assiégée; vingt mille exemplaires ont été vendus en dix heures.

*L'Anti de la religion*, journal de Paris, prétend que Lord John Russel est désapprouvé par plusieurs de ses collègues au ministère. Selon cette feuille, le lord lieutenant d'Irlande a protesté en termes assez vifs contre ce nouvel élément de difficultés que l'imprudance du premier ministre suscite dans son gouvernement.

Des émeutes ont eu lieu à Birkenhead, en face de Liverpool. Elles furent provoquées par une assemblée convoquée à l'effet de voter une adresse à la reine, exprimant l'indignation protestante contre la bulle papale. La tranquillité fut rétablie par l'influence d'un prêtre catholique.

La reine, dit-on, fait un tapis, et le prince Albert plusieurs sculptures, qui paraîtront à l'exposition de 1851.

FRANCE. Par décret du Président de la République, M. Armand Lefèvre, nautique plénipotentiaire à Munich, est en voyé, en la même qualité, auprès de S. M. le roi de Prusse; M. Edouard Thouvenel, auprès de S. M. le roi de Bavière; M. His de Butenval, auprès de S. M. le roi de Grèce; Mr. de Sartiges auprès de S. M. le roi de Suède et de Norvège.

L'assemblée nationale a rejeté, dans sa séance du 27 novembre, une proposition de Mr. le général Grammont de transporter le siège du gouvernement de Paris à Versailles.

ALLEMAGNE. Les nouvelles de l'Allemagne sont de plus en plus à la guerre.

On remarque dans le discours que le Roi de Prusse a prononcé à l'ouverture des chambres, qui a eu lieu le 21 novembre, les mots suivants: " En peu de temps nous serons plus fortement armés que nous ne l'avons jamais été dans les temps anciens et modernes. Nous ne cherchons pas la guerre; nous ne voulons porter atteinte aux droits de personne; nous ne voulons imposer à qui que ce

soit nos propositions; mais nous demandons une organisation de la patrie commune qui réponde à notre position actuelle en Allemagne et en Europe, et à la somme des droits que Dieu a mis dans nos mains. Nous avons un bon droit, nous voulons le défendre, et nous resterons sous les armes dans une attitude imposante jusqu'à ce que ce droit soit reconnu."

D'après les nouvelles de Paris du 28 novembre, la guerre entre la Prusse et l'Autriche, serait imminente. Tous les efforts de pacification paraissent avoir échoué. Une complication plus sérieuse encore que l'affaire de Hesse-Cassel vient d'éclater. Le roi de Prusse soutient le duc de Brunswick, qui refuse aux troupes de la confédération le passage pour se porter dans le Holstein, et y réduire les insurgés. L'empereur de Russie est résolu à prendre parti dans la querelle holsteinoise. La France va se trouver aussi engagée directement dans le débat, à cause de son alliance avec le Danemark.

ROME. La retraite du général baron de Bismarck, que le prince Orsini remplace au ministère de la guerre, préoccupe beaucoup les politiques de Rome. Les uns disent que le général s'est refusé à l'institution d'un conseil sans lequel il ne lui aurait plus été permis d'agir; les autres attribuent sa retraite à l'influence française.

On assure à Rome que le roi de Prusse, à l'occasion de la promotion de deux de ses sujets au cardinalat, a écrit une lettre conçue dans les termes du plus affectueux respect pour la personne sacrée du Souverain Pontife.

PORTUGAL. Le gouvernement portugais a emprunté cent mille livres sterling, de M. Benjamin d'Oliveira, somme qui sera employée à la construction des routes.

La question des réclamations anglaises continue à être la source de grands embarras pour le gouvernement. On dit que les notes adressés par sir Hamilton Seymour au ministre des affaires étrangères, sont des plus impérieuses.

SYRIE. Le 16 octobre, la garnison d'Alep ayant quitté cette ville pour se rendre à Damas, les tribus arabes des environs envahirent la ville, et, sous prétexte d'empêcher le recrutement, soulevèrent la ville. Plusieurs maisons chrétiennes furent mises au pillage et leurs habitants massacrés. Depuis 7 heures du matin jusqu'au soir, le quartier des chrétiens fut en proie aux devastations de ces hordes de pillards.

Ces nouvelles sont parvenues à Constantinople le 2 novembre, et la Porte est décidée à faire un exemple sévère; elle veut prouver que l'égalité entre les musulmans et les chrétiens est établie d'une manière irrévocable.

INDES. On avait appris à Singaporo une victoire gagnée par les Hollandais sur les Chinois dans la rivière de Sambas, à Bonéo, après une affaire meurtrière.

La législature du Mississipi vient de se prononcer dans le sens d'une séparation des Etats du Sud de ceux du Nord. Elle a même fixé l'époque d'une convention générale des Etats du Sud.

La législature de la Caroline du Sud, à la date des derniers avis, discutait des mesures qui causeraient une rupture immédiate entre cet Etat et le reste de l'Union.

M. Harris, de l'Illinois, a introduit dans la chambre des représentants un bill de réciprocité commerciale avec le Canada. Le bill a été envoyé au comité général.

Le général Arista vient d'être élu président de la République Mexicaine.

Une explosion arrivée à bord du steamer Sagamore, au moment où il allait quitter son débarcadere et partir pour Stockton, en Californie, a causé la mort d'un grand nombre de personnes. Le pont était couvert de passagers, et en un instant, le quai s'est trouvé semé de débris humains.

## QUELQUES RÉFLEXIONS

## SUR LE CHOIX D'UN ÉTAT.

( Suite et fin. )

Il nous reste à parler d'une profession à laquelle on songe peu au sein des grandes villes, et où néanmoins on peut faire un emploi aussi profitable et non moins noble de son activité et de son intelligence que dans tout autre: la profession de cultivateur. Elle est généralement moins recherchée que les autres, et cela tient sans doute aux raffinemens de la civilisation, qui contribuent beaucoup à émousser le goût de la vie simple et naturelle.

Dans l'antiquité, au contraire, l'agriculture, personnifiée dans Cérès, était l'objet d'une vénération religieuse. Sans remonter jusqu'à Hésiode, nous voyons qu'elle a inspiré le poème le plus parfait de Virgile, les Géorgiques, où l'imagination du poète semble refléter le beau ciel de la Sicile, patrie de Cérès:

Illo Virgilia me tempore dulcis alebat  
Parthenope.

Horace rêve aussi quelquefois la charme de Cincinnatus. Ne faisons pas à ces grands Poètes l'injure de les comparer à saint Lambert ou à Déville, et croyons que leurs âmes, mutuellement attirées vers tout ce qui est beau et pur, cédaient instinctivement au besoin de faire l'éloge de la vie simple et laborieuse des champs.

Cicéron qui n'était point un esprit fade, écrivit un traité sur l'agriculture:

De tous les moyens d'acquérir, dit-il dans son traité des devoirs; il n'en est pas de plus avantageux, de plus fécond, de plus doux, de plus digne de l'homme, et de l'homme libre, que l'agriculture. J'ai traité cette matière à fond dans mon livre de Caton l'ancien. *Omnium autem rerum ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine, nihil libero dignius, illinc assumas* (de Offic., lib. 1. c. 42).

Varron, le plus savant des Romains, a écrit aussi sur le même sujet un traité qui nous est parvenu. Dans les temps modernes, Voltaire, qui avait le sentiment de tous les progrès, s'est occupé sérieusement d'agriculture, et en a parlé avec conviction. Cette attention donnée par les plus grands hommes à la profession agricole, prouve que l'intelligence peut y trouver sa place.

Il y a lieu d'espérer que la tendance qui s'est manifestée depuis plusieurs années, en faveur de l'agriculture, ne cessera pas de s'accroître, et qu'en obtenant toute l'influence qu'elle doit avoir, elle diminuera la concurrence qui encombre les autres professions. Elle ne conduit pas à la fortune, mais elle assure une existence honorable, où l'on ne dépend que de soi-même. Obscure et retirée, elle est sans attraits pour la vanité, mais celui qui compte pour quelque chose d'être, avant tout, un homme utile et probe, peut espérer d'y trouver une ample récompense de ses travaux.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que, en énumérant les principales professions qui sollicitent le choix de la jeunesse, notre but principal a été d'attirer l'attention du lecteur sur la nécessité du travail, base essentielle de tout établissement qu'on veut rendre solide et durable. Le travail! c'est le premier et le dernier mot de tout ce qu'on peut dire sur le sujet qui nous occupe. Il faut laisser aux poètes cette image plus gracieuse qu'exacte d'une déesse emportée sur une roue et versant au hasard les trésors de sa corne d'abondance.

Celui qui disait au pêcheur de l'Épire; *Que crains-tu? tu portes César et sa fortune*, avait tout fait pour mériter les faveurs de la Fortune. Quoique tout semblât de bonne heure le convier à imiter Sylla, il ne fit rien précipitamment: il jeta les fondements de sa grandeur future, comme d'un édifice destiné à traverser les siècles. Il attendit pendant neuf ans dans les forêts des Gaules le moment de tenter la Fortune, et même; au retour de cette expédition qui l'entourait d'un prestige surhumain, il s'arrêta sur les bords du Rubicon, et hésita un instant. Si donc la Fortune fit

tout pour lui, il fit tout aussi de son côté pour prévenir son inconstance.

L'ascendant de cette prétendue déesse est moins fatal qu'on ne pense. Quelle part a-t-elle jamais eue dans ces œuvres de l'esprit, dont les siècles se lèguent et se transmettent l'admiration? Qu'on recherche même l'origine des grandes richesses de certains particuliers, de celles, bien entendue, que leurs possesseurs ont acquises par des moyens honnêtes et légitimes, on verra qu'elles sont toujours en grande partie le fruit de l'activité et du travail.

En un mot, les vrais biens ne s'obtiennent que par le travail: c'est une maxime aussi vieille que l'histoire, aussi vieille que la poésie: témoin cette allégorie, qui nous représente Hercule placé, à l'âge de dix-huit ans, entre la Volupté et la Vertu, qui plaident chacune sa cause devant lui et tentent de l'entraîner. La première lui promet de le mener par un chemin semé de fleurs; l'autre, par un chemin long et pénible, mais qui conduit à la gloire et au vrai bonheur. Hercule après avoir entendu ces deux voix, suivit celle qui lui avait dit que le bonheur ne s'acquiert que par le travail.

—  
Analyse de l'acte d'émancipation des Catholiques passé en 1829 par le Parlement Britannique.

1o La base de la mesure est de faire disparaître les incapacités civiles qui frappent les catholiques, et l'égalisation des droits politiques.

2o Les catholiques romains seront admis dans les deux chambres. Aucune limitation quant au nombre.

Les catholiques en devenant membres de chacune des chambres jureront de supporter et de défendre la succession au trône,—abjureront le sentiment que les princes excommuniés par le pape, peuvent être déposés et mis à mort par leurs sujets—refusant au pape le droit d'avoir aucune juridiction civile dans le royaume Britannique—désavouant et abjurant solennellement l'intention de détruire l'établissement actuel de l'église tel que réglé par la loi, &c. &c.

3o Les catholiques romains seront inhabiles à faire l'office de lord chancelier et celui de lord-lieutenant d'Irlande.

4o Ils pourront tenir tous les emplois de corporation—pourront être shérifs et juges.

5o Mais ils ne pourront avoir aucune place appartenant à l'église établie; dans les cours ecclésiastiques; ni dans les universités, et collèges d'Eton, de Winchester et de Westminster; non plus que dans aucune école de fondation ecclésiastique. Les lois relatives au droit des catholiques aux présentations seront res-

treintes. Dans les cas où un catholique possèdera un office lié au patronage ecclésiastique, la couronne aura le droit de transférer le patronage. Aucun catholique n'aura une charge pour aviser la couronne dans la nomination d'officiers liés à l'église établie d'Angleterre et d'Irlande.

6o Les lois pénales existantes contre les Catholiques seront rappelées.

7o A l'égard de la propriété, les Catholiques romains seront mis sur le même pied que les dissidens.

8o Les membres catholiques du parlement ne seront obligés de sortir de la chambre sur aucune question partielle.

9o On ne requerra aucune déclaration à l'égard de la transsubstantiation.

10o Sous le rapport des garanties ecclésiastiques, les catholiques romains seront mis sur le même pied que les dissidens.

11o Il n'y aura point de véto: il n'y aura non plus aucune intervention dans les relations en matières spirituelles entre l'église catholique romaine et le siège de Rome.

12o Les titres et noms d'évêques, maintenant en usage dans l'église d'Angleterre, ne devront pas être pris par les membres de l'église catholique.

13o Lorsque les catholiques romains seront admis à des offices de corporation ou autres, les marques de tels offices ne seront portées à nulle autre place de culte qu'à celles de l'église établie. On ne pourra porter de robes d'office dans aucune autre église que dans l'église établie.

14o Les Jésuites et communautés religieuses; — les noms et le nombre d'individus appartenant aux communautés religieuses existantes devront être enregistrés. Les communautés liées par des vœux religieux ou monastiques, ne devront pas être étendues, et l'on pourra empêcher pour l'avenir l'entrée des Jésuites en ce pays. Les Jésuites qui y sont actuellement seront enregistrés.

15o La franchise élective—propriétaire de 40s. On se propose d'élever la franchise élective de 40s. à 10 louis.

Les propriétaires seront enregistrés et le registre devra se faire devant l'assistent-barrister des comtés irlandais avec appel de sa décision à un tribunal supérieur en certains cas.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.  
L'Abelle paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abelle, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibodeau.

P. A. MARMET, Gérant.